

Conseil municipal du 11 novembre 2016 à Lacropte

Présents :

C.Faure , M.J.Lance , I.Faure , F.Ladeuil, R.Lestang , T. Dufraix , G.Bashford, M.Kine, D.Privat, J.L Bernard, V.Célérier, P.Montauriol, J.L Bauman

Absents excusés : M.Chevreux (procuration à F.Ladeuil), J.M Chinouilh

Secrétaire de séance : I.Faure

Début de la séance à 10h30

Contrôle du SPANC

Mme le Maire fait part au conseil municipal du rapport établi par le SPANC sur les assainissements de la commune suite aux contrôles effectués chez les particuliers.

Création de postes et reprise de contrat de travail : reprise du personnel de l'école.

La responsable de la cantine garde son poste avec – 10% de temps de travail du à la diminution d'effectif.

La personne qui s'occupe du ménage gardera aussi son poste. Par contre, elle sera mise à disposition par la communauté de commune, nous payerons les heures effectuées.

2 personnes effectuant les TAP seront reprises aussi. Comme il s'agit de CDD.

Mme Le Maire recevra tout le personnel de l'école.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la reprise de tout ce personnel.

Mme le Maire fait part à son conseil d'un courrier reçu par M. le Maire de Cendrieux concernant le non-accompagnement dans le bus de l'école Lacropte/Cendrieux. Mme le Maire fait part des raisons : la solution serait que la commune de Cendrieux embauche quelqu'un par convention : nous pourrions payer le transport avec accompagnant.

Le conseil municipal discute de la situation de l'école pour la prochaine rentrée et des possibilités pour pouvoir conserver l'école. Le conseil municipal décide d'organiser une réunion avec le conseil municipal de LA DOUZE pour discuter de la situation des écoles (2 ou 9 décembre 2016)

Aliénation des chemins

- **Chemin La Mouthe** : à la demande d'un administré souhaitant acheter un morceau de chemin qui touche sa parcelle. Ce chemin étant mitoyen également avec autre administré : celui si souhaite acheter la moitié de ce chemin. Le CM souhaite une solution amiable trouvée par les deux personnes.
- Le conseil municipal ne peut pas prendre la décision car ces deux administrés sont au même niveau de priorité pour l'achat de ce chemin.

- Chemin La Boussonie

Reprise du complexe rural :

Le repreneur est connu.

Repas des bénévoles

Les personnes étaient très contentes de leur soirée.